

# Webinaire d'échanges sur la gouvernance du conseil de développement

## Le fonctionnement avec une présidence

---

16 janvier 2024



# INTRODUCTION

Mardi 16 janvier, une vingtaine de participants ont assisté au premier webinaire sur la gouvernance du conseil de développement, axé sur le fonctionnement avec une présidence.

Les deux prochaines sessions traiteront de la coprésidence (le 7 mars) et du fonctionnement collégial (le 14 mai).

L'objectif de ces webinaires est de mettre en commun les pratiques pour rédiger une nouvelle fiche pratique.

La loi n'impose pas de modèle spécifique pour le fonctionnement interne des conseils de développement, mais reconnaît un principe de **liberté d'organisation**. Cela permet à chaque conseil de définir son propre système, souvent via un règlement intérieur, et adapté à son histoire, son contexte local et son niveau de maturité.

On observe généralement trois types de fonctionnements :

1. Un conseil de développement avec une **présidence** désignée par le président de l'intercommunalité ou élue par ses pairs.
2. Un conseil avec une **coprésidence** de deux ou trois membres.
3. Un conseil à **fonctionnement collégial**, sans présidence.

Bien que le président puisse assurer un rôle de représentation, le **bureau ou comité d'organisation** joue un rôle clé pour garantir la prise de **décisions collectives** au sein de l'instance.

# LES POINTS CLÉS À RETENIR

Le webinaire a abordé le fonctionnement d'un conseil de développement avec une présidence, en mettant en lumière ses avantages et inconvénients, ainsi que les écueils à éviter et les facteurs de succès :

## AVANTAGES

- Une interface unique facilite les relations avec les élus et les acteurs du territoire.
- Identification claire d'un interlocuteur pour les élus.
- Rapidité dans la prise de décision.
- Reconnaissance claire du président par les services, améliorant les liens entre collectivité et conseil de développement.

## INCONVÉNIENTS

- La désignation par les élus peut compromettre l'indépendance.
- Difficultés organisationnelles en cas d'absence du président.

## ÉCUEILS À ÉVITER

- Risque de présidence autoritaire.
- Présidence ne doit pas être dominante ou trop personnalisée.
- Éviter un mandat trop long.

## FACTEURS DE SUCCÈS

- Maintenir la décision collective via un bureau ou comité d'animation et un coordinateur interne. Répartir les rôles dans la bureau, en ciblant des interlocuteurs par communes pour les élus
- Établir des règles précises pour l'élection/désignation de la présidence.
- Mandat limité à un an avec désignation du président la première année.
- Déléguer certaines fonctions importantes à d'autres membres.

# RESSOURCES UTILES



- **Guide pratique des conseils de développement**
- **Fiche pratique sur la composition du conseil de développement**
- **Exemples de règlement intérieur à découvrir dans notre centre de ressources**





Coordination  
nationale des  
Conseils de  
développement

## COORDINATION NATIONALE DES CONSEILS DE DÉVELOPPEMENT

adresse postale : 75 allée des parfumeurs 92 000 Nanterre  
Siège social : 22 rue Joubert 75009 Paris



http://

[conseils-de-developpement.fr](http://conseils-de-developpement.fr)